



Crédit photo: Gerry Dincher, juillet 2011

2^e BAPE sur les gaz de schiste

Mémoire déposé par le

Regroupement national des conseils régionaux
de l'environnement

au Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE)
sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste
dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent

Mai 2014



Rédaction

Philippe Bourke, directeur général

Éric Perreault, CRE Centre-du-Québec

Cosmin Vasile, CRE Chaudière-Appalaches

Édition

Anne-Marie Gagnon, responsable des communications



Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380
Montréal (Québec) H2X 3V4
514 861-7022

www.rncreq.org

Table des matières

Présentation du RNCREQ et des CRE	4
Vision du RNCREQ et des CRE dans le secteur de l'énergie	5
Historique du RNCREQ et des CRE pour les gaz de schiste	7
Première demande d'une ÉES en juin 2010.....	7
Un premier BAPE en 2010.....	7
Rapport du 1 ^{er} BAPE sur les gaz de schiste	8
Nomination des membres du comité de l'ÉES.....	9
Consultation sur le plan de réalisation de l'ÉES	9
Le 2 ^e BAPE sur les gaz de schiste	10
Remarques générales.....	11
Remarques spécifiques	13
La protection des eaux souterraines.....	13
La protection des eaux de surface	16
Les gaz à effet de serre.....	16
La responsabilité sociale des entreprises	20
La pertinence économique	21

Présentation du RNCREQ et des CRE

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de trente-cinq ans. Dès les années 70, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans l'Est-du-Québec, des groupes environnementaux se sont réunis pour créer un organisme régional de concertation en environnement. À partir de la fin des années 80, c'est au tour des régions de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et de la Côte-Nord de fonder leur CRE.

Les CRE sont des organismes autonomes, issus du milieu, reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales.

Présents aujourd'hui sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les seize CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional. Pour eux, ce développement doit se faire dans le respect de la capacité de support des écosystèmes, une condition essentielle au développement durable.

Les CRE sont des organismes autonomes, issus du milieu, reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. En 2013, les CRE comptent ensemble près de 1 800 membres. En tenant compte des réalités locales et régionales, les CRE privilégient l'action, la concertation, l'éducation, l'information, la sensibilisation et la veille environnementale pour atteindre leurs objectifs. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Le RNCREQ : un réseau unique d'acteurs influents dans le domaine de l'environnement au Québec

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (changements climatiques, matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, etc.).

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom.

Vision du RNCREQ et des CRE dans le secteur de l'énergie

L'énergie, une problématique majeure pour l'environnement

L'énergie est essentielle au fonctionnement et au développement des sociétés modernes. En contrepartie, elle est responsable des plus importants problèmes environnementaux auxquels fait face l'humanité et qui menacent les conditions d'existence sur Terre.

Récemment, les mesures de concentration atmosphérique de CO₂ ont révélé que le seuil de 400 ppm avait été franchi, confirmant à nouveau l'urgence d'agir.

En parallèle, la diminution des sources de pétrole conventionnelles entraîne une importante hausse des prix de cette forme d'énergie et une course effrénée vers de nouveaux gisements, généralement non-conventionnels, plus polluants et plus coûteux à extraire.

De plus, notre mode d'occupation du territoire, fortement dépendant de l'automobile, implique le développement, la réparation et l'entretien d'infrastructures coûteuses, sans compter les problèmes de santé publique et de congestion associés. Cela impose un changement de cap profond en matière de mobilité, et ce, dans un contexte de finances publiques précaires.

Enfin, trop souvent les enjeux relatifs au secteur de l'énergie sont vus dans une perspective d'urgence et/ou de court terme, sans planification d'ensemble et presque exclusivement sous l'angle de la **production** : quelles sources d'énergie doit-on exploiter pour en tirer le maximum de bénéfices ? Lesquelles ont le moins d'impacts sur l'environnement ? Comment soutenir le développement technologique ou le financement de telle ou telle filière ? Malheureusement, cette manière incomplète de définir les enjeux encourage le phénomène de surconsommation d'énergie. On oublie que l'énergie sert avant tout à répondre à un besoin (chauffage, éclairage, force motrice, etc.) et que c'est en questionnant la **consommation** que l'on pourra tenter de répondre à ces besoins avec le minimum d'impacts, notamment par des mesures d'économie d'énergie.

La présente consultation arrive donc à point nommé. C'est plus qu'une politique énergétique qui doit en émerger, c'est un projet de société qui est attendu.

Notre vision

Si l'on veut souscrire à une vision à long terme du développement de l'énergie qui contribuera à la vitalité économique du territoire tout en assurant le respect de l'environnement et l'équité entre les peuples et les générations, il nous faut viser ces deux cibles :

- soutenir en priorité les mesures d'économie d'énergie, dont l'efficacité énergétique et l'aménagement du territoire;
- favoriser la substitution des énergies fossiles et polluantes par les sources d'énergie locales, propres et renouvelables.

En somme, les CRE et le RNCREQ estiment que le Québec peut augmenter significativement son autonomie énergétique tout en réduisant drastiquement les impacts associés à la production et à la consommation de l'énergie **sans avoir nécessairement recours à de nouvelles sources de**

production. En effet, si l'on diminue significativement notre consommation de pétrole dans les transports (en réduisant la consommation et la taille des véhicules, en augmentant le nombre de personnes par véhicule, en réduisant les besoins de motorisation par un aménagement durable du territoire, etc.), on réduit la pollution et les émissions de GES, on améliore la santé publique et on s'enrichit (en dépensant moins et en diminuant l'exportation de capitaux pour l'achat de véhicules et d'énergies fossiles).

En conséquence, le RNCREQ estime qu'il faut s'intéresser autant au profil de production que de consommation de l'énergie. C'est en traitant ces aspects de manière intégrée qu'il sera possible d'envisager un développement énergétique du Québec qui soit socialement acceptable, bon pour l'environnement et économiquement viable.

Historique du RNCREQ et des CRE pour les gaz de schiste

Pour bien comprendre la position du RNCREQ et des CRE dans le dossier des gaz de schiste, il importe de rappeler le rôle qu'ils ont joué au cours des 4 dernières années

Première demande d'une ÉES en juin 2010

Ayant suivi de façon plus ou moins attentive le dossier des gaz de schiste jusqu'alors, c'est au début de juin 2010 que le RNCREQ, lors de son assemblée générale annuelle, a résolu de réclamer au gouvernement du Québec la tenue d'une évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur le développement des gaz de schiste. Cette position du RNCREQ reflétait en particulier l'avis des CRE Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec et Montérégie, qui voyaient s'accroître sur leur territoire respectif les divers problèmes sociaux et environnementaux associés aux activités d'exploration.

Il a malheureusement fallu attendre plusieurs mois, et la tenue d'une première audience du BAPE, pour que le gouvernement du Québec donne finalement suite à cette recommandation.

Un premier BAPE en 2010

Devant ce qu'on pourrait qualifier de crise sociale à l'époque, le gouvernement a d'abord confié un premier mandat de consultation et d'analyse au BAPE. Ainsi, le 31 août 2010, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand, confiait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de créer une commission d'enquête sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec et de tenir des consultations dans les régions administratives du Centre-du-Québec, de Chaudière-Appalaches et de la Montérégie

Par ce mandat, confié en vertu de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la commission devait :

- proposer un cadre de développement de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste de manière à favoriser une cohabitation harmonieuse de ces activités avec les populations concernées, l'environnement et les autres secteurs d'activité présents sur le territoire;
- proposer des orientations pour un encadrement légal et réglementaire qui assure, pour les volets d'exploration, d'exploitation et d'infrastructures de collecte de gaz naturel, le développement sécuritaire de cette industrie dans le respect du développement durable;

Le 17 novembre 2010, le RNCREQ présentait un mémoire à Longueuil dans le cadre de ces audiences.

S'appuyant sur son expertise et celle des seize conseils régionaux de l'environnement (CRE), le RNCREQ a profité de cette tribune pour réitérer l'importance pour le Québec de se donner un plan structuré et cohérent en matière de production et de consommation de l'énergie, un plan qui permettrait à la société québécoise de se positionner avantageusement devant les défis énergétiques du XXI^e siècle, tel que la dépendance aux énergies fossiles et la lutte contre les changements climatiques.

En ce qui concerne spécifiquement les gaz de schiste, le RNCREQ a souligné qu'il était selon lui totalement prématuré de «proposer un cadre de développement de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste» tout autant que de «proposer des orientations pour un encadrement légal et réglementaire.»

Le RNCREQ estimait qu'il était plutôt impératif de mener à priori une évaluation environnementale stratégique, conformément à la position adoptée dès juin 2010.

Il importe ici de préciser qu'en ce qui concerne cette évaluation, le RNCREQ s'en remettait à la définition proposée par Claude E. Delisle, Ph D et professeur titulaire à l'École polytechnique de Montréal : l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) «se définit comme un processus d'évaluation et d'examen des plans, des programmes et des politiques (PPP) ou d'autres initiatives en amont des projets (ÉIE).

[Elle] vise à améliorer la planification en faisant porter l'analyse des plans, des programmes et des politiques sur la justification des choix de développement et sur l'analyse comparative des différentes options. Exemple : Choix énergétiques (à grande échelle), Transport (pétrole vs automobiles électriques, camions vs chemin de fer).»

Pour le RNCREQ, seul un tel exercice permettrait d'assurer une évaluation complète et objective des incidences économiques, sociales et environnementales de la filière des gaz de schiste au Québec. Elle permettrait aussi d'évaluer de manière précise les impacts locaux des technologies et pratiques d'exploration et d'exploitation.

C'est uniquement à partir de l'ensemble de ces informations qu'il serait ensuite possible de convenir de la pertinence ou non de développer la filière des gaz de schiste au Québec.

Rapport du 1^{er} BAPE sur les gaz de schiste

Dès son dévoilement en mars 2011, le RNCREQ s'est montré très satisfait du 1^{er} rapport du BAPE sur les gaz de schiste. Il a tenu à féliciter le BAPE qui, dans un rapport axé sur la prudence et l'acquisition de connaissances, s'est inspiré de la Loi sur le développement durable pour recommander au gouvernement du Québec de procéder à une évaluation environnementale stratégique (ÉES) afin de faire la lumière sur les potentiels et les risques liés à l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste, tel que les CRE l'ont recommandé.

Nomination des membres du comité de l'ÉES

Le 12 mai 2011, le dévoilement de la composition et du mandat du comité de l'ÉES a reçu un accueil favorable du RNCREQ.

En particulier, le RNCREQ s'est dit très fier que Mme Corinne Gendron ait été nommée sur le comité. C'est le RNCREQ qui avait proposé la candidature de Mme Gendron suite à l'appel de proposition du BAPE.

Pour le RNCREQ, il ne faisait absolument aucun doute que les qualifications de Mme Gendron dans le domaine de la recherche, de l'éthique, du développement durable et de la responsabilité sociale, entre autres, seraient un gage de rigueur et d'intégrité.

Le RNCREQ s'était donc dit persuadé que le comité allait jouer son rôle et éclairer la société québécoise sur la pertinence socioéconomique de l'exploitation de la ressource gazière, et sur les impacts et les risques environnementaux qui y sont associés.

Consultation sur le plan de réalisation de l'ÉES

Le 17 janvier 2012, le RNCREQ présentait un mémoire au comité de l'ÉES afin de soumettre ses recommandations en vue de la réalisation de son mandat. Il traitait notamment de la composition du comité, de la participation citoyenne, de la composition et du mandat des comités miroir, et surtout, de l'importance de comparer les scénarios de développement de la filière avec des scénarios de non-développement et/ou de remplacement de la filière.

C'est donc avec une grande déception qu'il accueille le 12 avril 2012 le dévoilement du plan de réalisation final du comité qui réalisera l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur les **gaz de schiste**. En effet, malgré toutes les études pertinentes qui seraient commandées par le comité de l'ÉES, une question fondamentale resterait sans réponse : est-ce que les bénéfices anticipés du développement de la filière des gaz de schiste pourraient être apportés par une autre source d'énergie ou une combinaison d'autres sources d'énergie, dans un contexte de développement durable et d'équité intergénérationnelle ?

Conséquemment, comme le Comité a renoncé à faire cet exercice de comparaison, il restera essentiel que le gouvernement du Québec s'en charge. On ne peut pas faire l'économie d'une évaluation rigoureuse des alternatives dans le cadre d'une planification énergétique intégrée. Nous reviendrons à cet élément dans le présent mémoire.

Cela dit, le RNCREQ a tenu à souligner à l'époque les améliorations au plan de travail du comité et a maintenu sa confiance en lui. Il continue de croire que l'exercice mené par le Comité est essentiel et utile pour l'évaluation de la filière.

Le RNCREQ s'est notamment réjoui que le Comité ait recommandé au ministre de ne pas autoriser de projets de fracturations hydrauliques pour des fins d'acquisition de connaissances, mettant ainsi en place ce qu'on pourrait qualifier de moratoire « non officiel » sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste au Québec. Le Comité de l'ÉÉE a plutôt choisi de s'en remettre à des expériences en laboratoire et aux données existantes. C'est une décision qui aura assurément permis d'apaiser les tensions et à favoriser un meilleur climat durant le processus d'évaluation.

Le 2^e BAPE sur les gaz de schiste

Le 6 février 2014, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), M. Yves-François Blanchet, a annoncé qu'il allait confier au BAPE la réalisation d'une consultation élargie qui s'appuiera sur les travaux du Comité. Rappelons que le mandat du Comité de l'ÉES prévoyait aussi une phase de consultation du public à la fin du processus.

Le ministre Blanchet modifiait ainsi le processus initialement prévue pour l'ÉES et donnait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement « le mandat de faire enquête et de tenir une audience publique sur les enjeux que soulèvent l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent à la suite des travaux du Comité de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur le gaz de schiste. »

Plus spécifiquement, il demandait au BAPE « de tenir des consultations publiques sur les enjeux que soulèvent l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent et de [lui] faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en fait afin d'éclairer, dans une perspective de développement durable, le gouvernement dans sa réflexion sur cette filière énergétique »

Afin d'établir les bases de cette consultation, le ministre a demandé au Comité de l'ÉES de déposer au MDDEFP un rapport synthèse de l'ensemble des études avec les constats que les experts du Comité auront ciblés.

Le RNCREQ a réagi plutôt négativement à cette annonce en soulevant plusieurs questions, notamment sur la nature du mandat, sur la capacité des citoyens à pouvoir s'approprier la masse d'informations scientifiques produite par le comité d'ÉES, sur la cohérence de l'exercice en lien avec la consultation qui devait avoir lieu à ce moment sur la nouvelle stratégie énergétique pour le Québec, etc.

Plus fondamentalement, le RNCREQ s'est dit inquiet devant la multiplication des consultations de toutes sortes sur les enjeux énergétiques, souvent avec des mandats partiels. Ces dossiers gérés en silos ne permettent pas de dégager une vision d'ensemble du secteur de l'énergie au Québec. Il en résulte un manque de vision à long terme sur notre avenir énergétique alors que nous devons faire face à de grands enjeux qui dépassent le cadre de ceux de chacune des filières pris isolément.

Malgré tout, le RNCREQ accepte de se prêter à l'exercice car les enjeux soulevés sont beaucoup trop importants. Notons en outre que le RNCREQ s'est dit fort satisfait du résultat des travaux du comité de l'ÉES et des nombreux constats énoncés dans son rapport, et du fait qu'il identifie des enjeux qui restent à clarifier, notamment en ce qui concerne l'analyse du cycle de vie et les impacts sur la santé.

Dans les circonstances, l'implication du RNCREQ sera plutôt limitée à cette étape-ci. Il insistera plutôt et en particulier sur des enjeux globaux, comme la nécessité pour le BAPE de recommander au gouvernement du Québec de clarifier le cadre d'analyse et de consultation des projets de développement, le dossier des gaz de schistes illustrant le flagrant manque d'efficacité des processus actuel, avec tous les impacts négatifs que cela entraîne sur le plan social, environnemental et économique.

Remarques générales

Vu ce qui précède, notamment, le RNCREQ invite fortement le BAPE à recommander au Gouvernement du Québec qu'il révise et mette à jour toute la procédure de consultation et d'évaluation environnementale, sociale et économique des projets de développement. Cette mise à jour est rendu nécessaire par le manque de respect et de rigueur envers les processus actuels, par le fait qu'ils soient mal compris à la fois du public, des entreprises et du gouvernement, par leur caractère inapplicable pour des projets ayant pourtant des incidences majeures, et enfin, dû au fait que le niveau de compréhension et de préoccupation de la population par rapport au développement aient évolué de manière significative depuis l'adoption de ces processus.

Pour le RNCREQ, la révision de ces processus devrait entre autres permettre de systématiser le recours aux ÉES pour les programmes et les politiques gouvernementales, en amont de l'analyse des projets spécifiques. Il va de soi que le cadre de déroulement de ces ÉES devrait être clarifié sur la base des expériences récentes et des meilleures pratiques.

Dans le cas du dossier en cours, le RNCREQ invite le BAPE à recommander au gouvernement qu'il fasse l'exercice de comparaison des filières qui aurait dû se faire dans le cadre de l'ÉES sur les gaz de schiste, mais qui a malheureusement été laissé de côté. Cette recommandation est importante puisqu'elle pourrait trouver échos dans le mandat qui sera éventuellement accordé pour l'ÉES sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures (incluant le gaz de schiste), qui a récemment été annoncé par le gouvernement.

Enfin, on ne saurait trop insister sur l'importance de recommander au gouvernement qu'il mette à jour sa stratégie énergétique. À cet égard, le RNCREQ se permet d'insérer ici un passage important du mémoire qu'il a présenté l'automne dernier dans le cadre de la Commission sur les enjeux énergétique du Québec (CEÉQ) :

L'énergie est essentielle au fonctionnement et au développement des sociétés modernes. En contrepartie, elle est responsable des plus importants problèmes environnementaux auxquels fait face l'humanité et qui menacent les conditions d'existence sur Terre.

Récemment, les mesures de concentration atmosphérique de CO₂ ont révélé que le seuil de 400 ppm avait été franchi, confirmant à nouveau l'urgence d'agir. En parallèle, la diminution des sources de pétrole conventionnelles entraîne une importante hausse des prix de cette forme d'énergie et une course effrénée vers de nouveaux gisements, généralement non-conventionnels, plus polluants et plus coûteux à extraire.

De plus, notre mode d'occupation du territoire, fortement dépendant de l'automobile, implique le développement, la réparation et l'entretien d'infrastructures coûteuses, sans compter les problèmes de santé publique et de congestion associés. Cela impose un changement de cap profond en matière de mobilité, et ce, dans un contexte de finances publiques précaires.

Enfin, trop souvent les enjeux relatifs au secteur de l'énergie sont vus dans une perspective d'urgence et/ou de court terme, sans planification d'ensemble et presque exclusivement sous l'angle de la production : quelles sources d'énergie doit-on exploiter pour en tirer le maximum de bénéfices ? Lesquelles ont le moins d'impacts sur l'environnement ? Comment soutenir le développement technologique ou le financement de telle ou telle filière ?

Malheureusement, cette manière incomplète de définir les enjeux encourage le phénomène de surconsommation d'énergie. On oublie que l'énergie sert avant tout à répondre à un besoin (chauffage, éclairage, force motrice, etc.) et que c'est en questionnant la consommation que l'on pourra tenter de répondre à ces besoins avec le minimum d'impacts, notamment par des mesures d'économie d'énergie.

La présente consultation arrive donc à point nommé. C'est plus qu'une politique énergétique qui doit en émerger, c'est un projet de société qui est attendu.

Remarques spécifiques

Tel que mentionné précédemment, le RNCREQ n'a pas réalisé une analyse exhaustive de l'ensemble de la documentation déposé dans le cadre de la présente audience. Il a toutefois confiance en la rigueur des travaux menés dans le cadre de l'ÉES et globalement satisfait des constats qui s'en dégagent.

Nous allons néanmoins nous attarder ici sur quelques sujets qui ont été jugé prioritaires par les CRE.

La protection des eaux souterraines

Dans les basses-terres du Saint-Laurent, le prélèvement d'eau souterraine n'est pas envisageable pour l'industrie des gaz de schiste puisque les débits des aquifères sont trop faibles.¹ La protection des eaux souterraines est donc un enjeu soulevé avant tout pour les risques de contamination reliés aux activités d'exploration et d'extraction.

Le rapport synthèse¹ de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) énonce plusieurs constats qui montrent bien qu'en matière de protection des eaux souterraines nous n'en sommes qu'au stade d'expérimentation, et que plusieurs données importantes ne sont pas encore disponibles en ce qui concerne la vulnérabilité des aquifères à la contamination par les activités liées au gaz de schiste :

- « La vulnérabilité des aquifères aux sources de contamination profondes est plus difficile à déterminer par rapport aux sources situées en surface et des données suffisantes n'existent pas encore pour caractériser cette vulnérabilité. »
- « Les cartes de vulnérabilité aux sources de contamination à la surface du sol, produites à partir des projets PACES², donnent un portrait à l'échelle régionale, mais elles n'étaient pas préparées pour déterminer la vulnérabilité à l'échelle locale d'un site. »
- « Les cartes de vulnérabilité sont basées sur les indices relatifs des aquifères et ne tiennent pas compte des systèmes d'écoulement régionaux ou du comportement des contaminants (p. ex., leur dégradation et produits de dégradation, leur toxicité, etc.). »

¹ COMITÉ DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE SUR LE GAZ DE SCHISTE (2014). Rapport synthèse - Évaluation environnementales stratégique sur le gaz de schiste, Gouvernement du Québec, janvier 2014, 279 p.

² Programme d'acquisition de connaissances des eaux souterraines. En ligne : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/souterraines/programmes/acquisition-connaissance.htm>

En se basant sur une modélisation numérique de la migration du méthane selon différents scénarios de fuites associées à l'exploitation du gaz de schiste, le rapport synthèse conclut que les risques de fuites « sérieuses » sont très faibles si la fermeture des puits est effectuée selon les règles de l'art. Certains constats suggèrent toutefois qu'il demeure difficile de se prononcer à ce sujet :

- « Les risques de contamination via des cheminements naturels (failles ou fractures) ou des cheminements induits, loin du puits, sont relativement plus faibles, mais leur importance est difficile à déterminer à cause du manque de données et du faible nombre de puits de suivi. »
- « Parmi les échantillons mesurés, 5 % ont présenté un mélange de méthane biogénique et thermogénique et un puits contenait du méthane d'origine clairement thermogénique. Des cheminements locaux pourraient donc exister entre le roc (à des profondeurs inconnues) et les aquifères peu profonds près de la surface du sol. »

Lors des audiences, un des auteurs de la modélisation de la migration du méthane a spécifié qu'il s'agit d'une étude basée sur des analyses paramétriques qui n'ont pas été vérifiées sur le terrain. Cet auteur mentionnait également qu'il y a peu de données disponibles sur les fractures, failles et autres structures des formations profondes.³

Malgré le discours rassurant de l'industrie et de plusieurs représentants des gouvernements, les risques de contamination des aquifères peu profonds à moyen et long terme demeurent un sujet controversé et plusieurs études semblent se contredire. Certaines études réalisées aux États-Unis permettraient d'établir une corrélation entre la présence de nombreux puits de gaz de schiste et une augmentation du méthane dans les puits utilisés pour l'alimentation en eau,^{4,5} d'autres montrent l'absence d'une telle corrélation⁶.

Selon nous, une approche de précaution devrait prévaloir pour toute mesure de protection des eaux souterraines.

Pour réaliser l'ampleur de l'expérimentation à laquelle nous ferions face dans l'éventualité d'une exploitation des gaz de schiste au Québec, prenons le scénario de développement à moyenne échelle sur l'ensemble du corridor le plus attrayant en termes de ressources récupérables dans la vallée du Saint-Laurent⁷. Selon ce scénario, c'est 3600 puits sur 5000 km² qui seraient aménagés

³ BUREAU D'ENQUÊTE ET D'AUDIENZE PUBLIQUE SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE). Enquête et audience publique sur les enjeux liés à l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des Basses-terres du Saint-Laurent, Séance en webdiffusion tenue le 1^{er} avril 2014 à 19 h, en ligne : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/gaz_de_schiste-enjeux/index.htm

⁴ THE INSTITUTE FOR SOUTHERN STUDIES (2012). New evidence confirms that fracking endangers groundwater, en ligne : <http://www.southernstudies.org/2012/09/new-evidence-confirms-that-fracking-endangers-groundwater.html>.

⁵ JACKSON, ROBERT B. ET AL. (2013). Increased stray gas abundance in a subset of drinking water wells near marcellus shale gas extraction, Proceedings of the national academy of sciences, en ligne : <http://www.pnas.org/content/early/2013/06/19/1221635110>.

⁶ MOLOFSKY, LISA J. ET AL. (2013). Evaluation of methane sources in groundwater in northeastern Pennsylvania, Ground Water, vol. 51, Issue 3, may/june 2013, pp 333-349.

pour retirer environ 21 Tpi³ de gaz récupérable⁷. Ces milliers de puits permettront de mobiliser une énorme quantité de gaz naturel dans le shale d'Utica qui sera fracturé sur pratiquement toute son épaisseur et sur une partie importante de sa superficie (3,87 km² par plate-forme de forage). Compte tenu d'un taux de récupération du gaz de schiste d'environ 20%, c'est près de 80% du gaz en place qui sera remobilisé, mais non extrait de la formation géologique⁸ devenue environ un million de fois plus perméable suite à la fracturation.

L'ÉES ne permet pas de bien mesurer l'impact de l'ensemble des éléments libérés par la fracturation comme le radium et autres éléments minéraux (ex : sels), combinés à ceux du cocktail chimique du fluide de fracturation, dont un important volume demeurerait dans le puits, sur la durée de vie de l'acier et du coulis, les deux éléments structurels principaux des puits. L'expérience des puits de gaz de schiste exploités aux États-Unis depuis généralement moins de dix ans ne peut pas servir actuellement à documenter cet impact à plus long terme.

L'ÉES ne permet pas d'évaluer les risques que pose réellement cette quantité de gaz « libre » non extrait advenant d'autres événements qui pourraient affecter le shale d'Utica ou les formations sus-jacentes, dont le shale de Lorraine et les grès de Queenston. Par exemple, il est déjà connu que le shale de Lorraine renferme un potentiel gazifère dont l'exploitation pourrait un jour devenir très intéressante pour les gazières avec le déclin progressif des ressources en gaz naturel. Effectuer des forages et de la fracturation entre les aquifères de surface et le shale d'Utica déjà fracturé pourrait engendrer de nouveaux liens ou chemins entre les contaminants qui y sont confinés et les aquifères plus près de la surface.

Enfin, la présentation en audiences des considérations de santé publique en lien avec l'exploitation du gaz de schiste apporte quelques conclusions qui soulignent ce risque associé à l'exploitation de gaz de schiste pour les eaux souterraines⁹ :

« Aux États-Unis, la contamination de l'eau souterraine a été observée suite à une période d'exploitation très courte, soit une durée moyenne inférieure à cinq ans. »

« Il n'existe actuellement aucune autre étude qui permette de rejeter l'hypothèse du risque d'une contamination des sources d'eau souterraines en provenance des shales et, la source de la contamination n'est pas encore clairement établie. »

« Le risque à plus ou moins long terme, de défauts ou détérioration dans le coffrage de ciment des puits de forage paraît difficile à éliminer. »

« Ainsi, le risque d'une contamination des sources d'eau souterraine demeure préoccupant d'un point de vue de santé publique. »

⁷ Mc COLLOUGH, DICK (2004). Industrie du gaz de schiste dans les Basses-Terres du St-Laurent - Scénarios de développement, diaporama Power Point, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, avril 2014.

⁸ OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE, L'ABC du gaz de schistes au Canada, Nov. 2009, 23 p. En ligne : <http://www.neb.gc.ca/clf-nsi/rnrgynfmtn/nrgyrprt/ntrlgs/prmrndrstndngshlgs2009/prmrndrstndngshlgs2009nrgbrf-fra.pdf>

⁹ CARRIER, GAÉTAN, SMARGIASSI, AUDREY ET ALLARD, ROLLANDE (2014). Considérations de santé publique en lien avec les activités du gaz de schiste : contamination de l'eau, de l'air et risques technologiques, diaporama Power Point présenté au BAPE, document DB-26.

Par mesure de précaution en vue de la protection des aquifères, il nous apparaît essentiel de pallier au manque d'informations en procédant à des études et suivis in-situ à ce sujet

La protection des eaux de surface

Tel que mentionné dans le rapport synthèse de l'ÉES, le prélèvement d'eau de surface pour les fins de la fracturation hydraulique n'aurait pas d'impacts significatifs sur les écosystèmes aquatiques et ne compromettrait pas l'approvisionnement en eau des autres utilisateurs présents sur le territoire.

Le rapport souligne toutefois qu'il y a certaines zones à faibles débits qui mériteront une attention spécifique, notamment dans les secteurs amont des bassins versants des rivières potentiellement impactées. Plus spécifiquement, les études soulignent que le potentiel des rivières à fournir le volume d'eau nécessaire pour une exploitation à moyenne-grande échelle des gaz de schistes, varie selon le tronçon du cours d'eau. Dans ce contexte, l'ÉES arrive à la conclusion « qu'une évaluation au cas par cas des demandes d'autorisation des prélèvements d'eau sera nécessaire si l'industrie se développe ».

Ainsi, la protection des eaux de surface ne semble pas être problématique du point de vue des prélèvements. C'est davantage la gestion des eaux usées, dont la composition peut varier selon la provenance et les différents additifs utilisés pour le forage et la fracturation hydraulique, qu'il faut surveiller.

Selon le rapport synthèse de l'ÉES, advenant le développement à grande échelle de l'industrie du gaz de schiste, les usines de traitement des eaux usées municipales ne pourraient pas traiter adéquatement les grands volumes des eaux de reflux générés. Un traitement local dans des installations conçues à cette fin et la réutilisation des eaux de reflux lors de fracturations subséquentes devraient être envisagés par précaution et pour la protection des écosystèmes¹².

De plus, en l'absence d'une réglementation adéquate pour encadrer l'élimination des eaux usées provenant des activités d'injection pour l'extraction d'hydrocarbure dans des formations géologiques profondes, le rapport suggère « *d'augmenter nos connaissances des risques liés à cette pratique d'injection et de s'en tenir aux techniques de traitement connues* »¹².

À ces recommandations devrait s'ajouter, advenant le développement de cette industrie au Québec, un suivi systématique et rigoureux de la qualité des eaux usées traitées qui seraient rejetées dans le milieu naturel ou réinjectées dans des formations géologiques profondes.

Les gaz à effet de serre

Les émissions de GES représentent un des plus grands enjeux liés à l'exploitation du gaz de schiste au Québec, en particulier parce que le Québec est résolument engagé en faveur de la lutte contre les changements climatiques. Le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2020) vise en effet un objectif de réduction des émissions de GES de 20% sous le niveau de 1990. Selon le « cours normal des affaires » de 2011, les émissions totales de GES atteindraient 84,4 Mt en 2020, soit légèrement au-dessus de l'année de référence 1990 (83,9 Mt). Ainsi, pour atteindre la

cible de réduction de GES de 20 % sous le niveau de 1990 (67,1 Mt), les émissions de GES devraient être réduites d'environ 17 Mt en 2020.¹⁰

Précisions que le Québec consomme actuellement du gaz naturel dont l'approvisionnement provient principalement de l'Ouest canadien et des États-Unis. Par conséquent, il n'y a pas d'émissions de GES reliées à l'exploitation de gaz naturel dans le bilan du Québec (inventaire). Pour cette raison, chaque tonne de GES qui serait générée par la filière du gaz de schiste s'ajouterait au bilan des émissions de GES du Québec.¹¹

En conséquence, selon le rapport synthèse de l'ÉES, « Le développement à grande échelle de la filière du gaz de schiste au Québec pourrait affecter considérablement le bilan du Québec, selon les hypothèses retenues, et compromettre l'atteinte des cibles de réduction de GES ». ¹² L'analyse de cycle de vie et le bilan de GES à la base de cette conclusion montre que sur la durée d'exploitation d'un puits, les émissions de GES liés aux activités d'exploitation du gaz de schiste représenteraient de 1,3% à 23% du bilan carbone du Québec en 2010¹³ selon l'intensité du développement de la filière au Québec et le taux d'émissions fugitives¹⁴. Ce calcul se fonde toutefois sur quatre scénarios de base qui font l'hypothèse d'un taux d'émissions fugitives maximum de 3%.¹⁵

Nous croyons que cette analyse pourrait sous-estimer le bilan carbone de cette filière et ce pour plusieurs raisons :

- Tel que mentionné dans l'analyse de cycle de vie, le niveau d'émissions fugitives de la filière du gaz naturel, en particulier celle du gaz de schiste, est considéré dans la littérature comme un sujet de controverse. Selon une analyse dévoilée récemment sur plus de 200 études réalisées antérieurement, les émissions de méthane en Amérique-du-Nord seraient beaucoup plus élevées que les évaluations officielles. Les émissions fugitives de la filière du gaz naturel seraient en grande partie responsables de cette problématique.¹⁶ D'autres données laissent entrevoir toute l'incertitude liée à ces émissions qui pourraient s'avérer plus élevées que ce qui est considéré actuellement.^{17,18} Le rapport synthèse de l'ÉES

¹⁰ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2012). Le Québec en action VERT 2020, plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, phase 1, 55 p.

¹¹ MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MDDEFP) (2013). Rapport synthèse des résultats du Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits et services (CIRAIG) sur l'impact des émissions de gaz à effet de serre de la filière du gaz de schiste au Québec, Étude GES1-2, préparée par le Bureau des changements climatiques dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste, 20 p.

¹² COMITÉ DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE SUR LE GAZ DE SCHISTE (2014). Rapport synthèse - Évaluation environnementales stratégique sur le gaz de schiste, Gouvernement du Québec, janvier 2014, 279 p.

¹³ L'inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre de 2010 chiffrait à 82,5 millions de tonnes les émissions totales de GES pour le Québec.

¹⁴ ROY, PIERRE-OLIVIER ET MARTINEAU, GENEVIÈVE (2014). Analyse du cycle de vie et bilan des gaz à effet de serre prospectifs du gaz de schiste au Québec, diaporama Power Point présenté au BAPE, document DB-53, CIRAIG, 10 avril 2014.

¹⁵ Le rapport synthèse mentionne également qu'il « *serait utile de comparer la production annuelle de gaz naturel et de CO2 équivalent d'un puits type sur une période de 25 ans afin d'avoir une meilleure appréciation de la contribution annuelle d'un puits au bilan de GES* »

¹⁶ GOLDEN, MARK (2014). America's natural gas system is leaky and in need of a fix, new study finds, Stanford Report, February 13, 2014, en ligne : <http://news.stanford.edu/news/2014/february/methane-leaky-gas-021314.html>.

¹⁷ HOWARTH, ROBERT W. (2010) Preliminary Assessment of the Greenhouse Gas Emissions

mentionne que « *les émissions fugitives aux puits et lors du transport du gaz sont un facteur contributeur aux GES très sensible, parce qu'elles interviennent sur de longues périodes de temps* »¹⁹. L'analyse de cycle de vie a considéré comme valeur extrême le 8% dans une analyse de sensibilité, mais a retenu 3% comme valeur maximale de base pour les quatre options de développement évaluées.

- Le bilan de GES présenté par le CIRAIG ne considère pas les émissions post-fermeture du site. Le CIRAIG mentionnait à ce titre qu'aucune étude n'avait été publiée jusqu'à maintenant à ce sujet.²⁰ L'évaluation des impacts de l'exploitation du gaz de schiste sur les émissions de GES du Québec, comme dans le cas des impacts sur les eaux souterraines, devrait reposer, en partie, sur la connaissance des risques de fuites des puits de gaz de schiste à court, moyen et long terme.
- Le calcul de la contribution des émissions fugitives sur le site a tenu compte du potentiel de réchauffement planétaire (PRP) du méthane en vigueur en 2007 sur un horizon de 100 ans. Or en 2013, dans un rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, (GIEC), le PRP du méthane d'origine fossile sur 100 ans a été rehaussé de 25 à 36, soit une augmentation de 44%. Sur un horizon de 20 ans, soit près de la durée de vie moyenne d'un puits de gaz de schiste, le PRP du méthane fossile est maintenant de 87 (87 fois plus élevé que le CO₂). Par convention, le PRP considéré dans la plupart des analyses se base sur un horizon de 100 ans, mais certaines études rejettent maintenant cette échelle de temps compte tenu de l'urgence d'intervenir dans la lutte aux changements climatiques²⁰.

En tenant compte de ces quelques faits, nous pouvons constater que les émissions de GES de la filière du gaz de schiste au Québec pourraient avoir un impact beaucoup plus important que ce que laisse entrevoir les résultats de l'ÉES, compromettant d'autant plus la capacité du Québec à respecter ses engagements en matière de lutte aux changements climatique.

Tel qu'illustré sur la figure ci-dessous, un scénario à grande échelle avec 3% d'émissions fugitive (ÉF), correspond à une quantité de GES supérieure à celle que l'on doit retirer du bilan québécois en 2020 pour atteindre nos objectifs de réduction.²¹

from Natural Gas obtained by Hydraulic Fracturing, Cornell University, Department of Ecology and Evolutionary Biology, 3p.

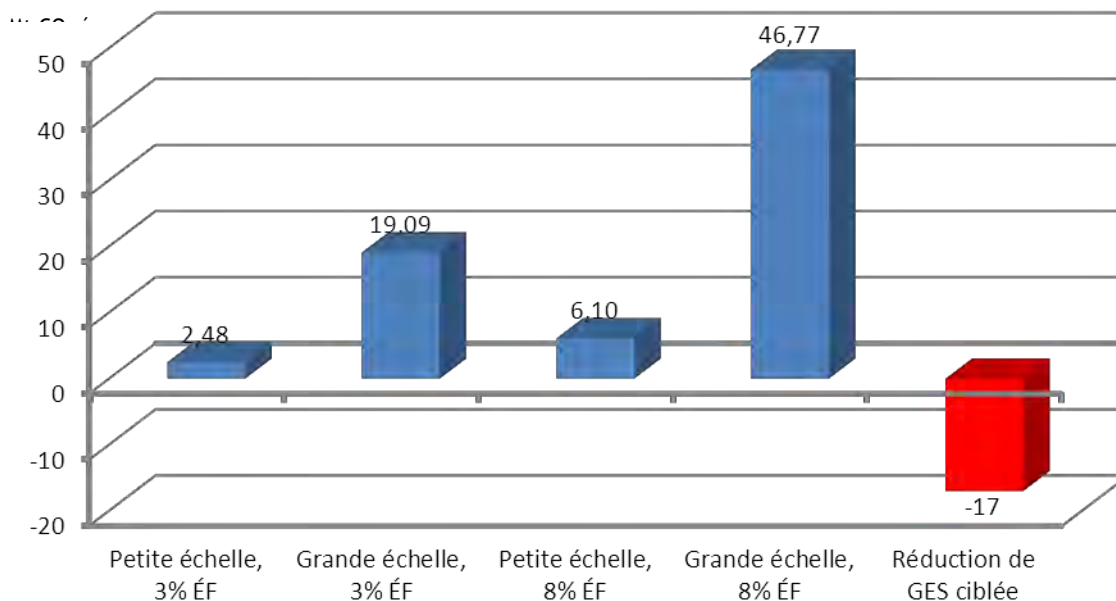
¹⁸ TOLLEFSON, JOHN (2013). Methane leaks erode green credentials of natural gas, Nature / News, 2 January 2013, en ligne : <http://www.nature.com/news/methane-leaks-erode-green-credentials-of-natural-gas-1.12123>.

¹⁹ COMITÉ DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE SUR LE GAZ DE SCHISTE (2014). Rapport synthèse - Évaluation environnementales stratégique sur le gaz de schiste, Gouvernement du Québec, janvier 2014, 279 p.

²⁰ BUREAU D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE). Enquête et audience publique sur les enjeux liés à l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des Basses-terres du Saint-Laurent, Séance en webdiffusion tenue le 10 avril 2014 à 13 h, en ligne : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/gaz_de_schiste-enjeux/index.htm

²¹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2012). Le Québec en action VERT 2020, plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, phase 1, 55 p.

Figure 1. Émissions annuelles moyennes de GES associées à deux scénarios de développement de la filière du gaz de schiste au Québec et deux taux d'émissions fugitives, comparées à la réduction de GES ciblée par le Québec pour 2020



En considérant les nouveaux PRP sur 100 ans, ou sur 20 ans qui correspondent davantage à la durée de vie des puits (25 ans), utilisés dans le rapport 2013 du GIEC, les émissions de méthane de la filière augmenteraient de 44% (PRP 100 ans) à 248% (PRP 20 ans). Comme la problématique des émissions de gaz à effet de serre est particulièrement reliée aux émissions fugitives de méthane, la situation illustrée à la figure 1 serait beaucoup plus problématique. Et tout ceci en ne tenant pas compte des émissions post-fermetures qui devraient vraisemblablement s'ajouter.

Il semble clair que le choix d'exploiter à grande échelle le gaz de schiste dans le shale de l'Utica signifierait l'abandon de la cible de réduction des GES du Québec pour 2020. Dans le contexte de l'imminence du point de non-retour en ce qui concerne les changements climatiques, le choix du développement de cette filière enverrait un très mauvais message à la population du Québec et à la communauté internationale en venant, en quelque sorte, anéantir tout espoir que pouvait susciter le plan d'action sur les changements climatiques.

Enfin, à la lumière de l'analyse de cycle de vie, l'utilisation de gaz de schiste en remplacement du mazout pour la production de chaleur n'apporte pas d'avantages sur le plan environnemental, pas plus que son utilisation pour remplacer le diesel pour faire fonctionner un autobus.²²

Cet éclairage jette beaucoup d'ombre sur la place que cette filière pourrait prendre éventuellement au Québec.

²² ROY, PIERRE-OLIVIER ET MARTINEAU, GENEVIÈVE (2014). Analyse du cycle de vie et bilan des gaz à effet de serre prospectifs du gaz de schiste au Québec, diaporama Power Point présenté au BAPE, document DB-53, CIRAIQ, 10 avril 2014.

La responsabilité sociale des entreprises

Une première conclusion qui frappe à la lecture des constats des travaux du Comité sur l'ÉES, est que l'industrie des gaz de schistes, malgré le fait qu'il s'agit d'une industrie relativement nouvelle, présente un piètre curriculum en matière de responsabilité sociale si on la compare aux entreprises semblables dans les secteurs chimique et minier.

En outre, les études réalisées dans le cadre de l'ÉES relèvent que les entreprises dans le domaine du pétrole et du gaz ne sont pas soumises à des mécanismes coercitifs de la part de leurs associations industrielles respectives en ce qui a trait au respect de la Loi sur le développement durable. Dans le cadre des études portant sur la responsabilité sociale, les auteurs ont comparé la portée et les pratiques de ces entreprises avec la Loi sur le développement durable du Québec et ont constatés qu'il y a des principes qui ne sont pas considérés ou sont partiellement considérés dans les politiques et les pratiques de responsabilité sociale des entreprises gazières. Pourtant les différents ministères qui ont une incidence sur le développement industriel sont assujettis à la Loi sur le développement durable, ce qui devrait engendrer un effet domino sur les exigences normatives qui encadrent ces associations ou ces industries.

Pour le RNCREQ, il est important que le gouvernement, par l'entremise de ses ministères concernés, impose aux associations industrielles et aux entreprises dont il souhaite encourager le développement qu'elles respectent à leur tour la Loi sur le développement durable ou, du moins, soient accréditées selon la nouvelle norme BNQ 21 000

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que l'exploration et l'exploitation des gaz de schistes se superposeraient à un territoire très peuplé, qui compte beaucoup de territoires privés. Le règlement des contrats de gré à gré (là où il existe) entraîne généralement beaucoup de frustration au sein de la population, sans oublier l'hétérogénéité des acteurs impliqués. Une «normalisation» des pratiques en matière de responsabilité sociale devrait permettre l'uniformisation des politiques et des pratiques qui peuvent être très différentes d'une compagnie à l'autre, ainsi qu'une meilleure participation du public (concerné directement ou indirectement) au processus décisionnel.

Le RNCREQ appuie la conclusion du Comité de l'ÉES qui est d'avis « qu'un modèle contractuel uniformisé de même qu'une instance d'accompagnement des particuliers dans leurs relations avec les entreprises pourraient réduire le risque de fragilisation de la cohésion sociale occasionnée par l'arrivée de l'industrie dans un territoire». Notre organisme appuie également la proposition de réaliser «le suivi et la surveillance des projets par un comité multisectoriel ou par des mécanismes de liaison ou de concertation incluant le public, ce qui améliorerait la confiance et la crédibilité des processus de planification, d'autorisation et de gouvernance des projets».

Enfin, le RNCREQ tient à souligner un élément qui doit être considérée lors de l'analyse de la responsabilité sociale des entreprises : les engagements d'une entreprise envers une politique de responsabilité sociale ne sont pas nécessairement garants du parfait contrôle des risques associés à l'exploitation proprement dite. La société British Petroleum est un bon exemple puisqu'elle se trouve parmi les entreprises qui ont les meilleures politiques de responsabilité sociale, bien que cela n'ait pas empêché l'accident survenu le 20 avril 2010 au golfe du Mexique.

La pertinence économique

(stratégie énergétique, analyse avantage-s-coûts, externalités) - nouvelle annonce EES hydrocarbure

La question de la pertinence économique est importante pour le RNCREQ considérant que c'est le principal, voir le seul argument qui a été mis de l'avant dès le départ par le gouvernement et les promoteurs pour justifier l'exploitation du gaz de schiste.

Or cette pertinence n'a jamais pu être démontrée, en particulier en regards d'une analyse avantages-coûts rigoureuse et complète, c'est-à-dire en incluant les externalités.

Le RNCREQ comptait donc sur l'ÉES pour fournir ces réponses, ce qui n'a pu être fait qu'en partie, notamment parce que l'ÉES n'a pas permis de comparer les bénéfices de l'exploitation des gaz de schiste avec ceux qui pourraient être apporté par d'autres filières, comme nous l'avons souligné précédemment, mais aussi compte tenu que des éléments devront être mieux défini si on veut y parvenir, tel qu'en font états les constats suivant issu de l'ÉES :

Compte tenu du paysage énergétique et réglementaire actuel, on ne saurait trop insister sur la nécessité pour le gouvernement du Québec de définir clairement sa stratégie de partage de la rente. L'industrie et la population doivent pouvoir compter sur un cadre réglementaire stable qui permettrait de mettre fin aux incertitudes.

Les marchés d'exportation de l'Ouest canadien se redirigent vers les zones en forte croissance de l'Asie, via le transport maritime par méthaniers, et également vers la demande croissante en énergie (en particulier en gaz naturel) qui vient avec l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta.

La révision du régime de redevances devrait se faire dans le cadre d'une analyse plus large qui tiendrait compte de l'ensemble des aspects financiers, économiques et sociaux encadrant la mise en place d'une production gazière, notamment le niveau de droits exigés lors de l'attribution des droits d'exploration et la forte concurrence actuelle dans ce marché.

Deux niveaux d'analyse doivent être distingués afin de répartir équitablement les revenus tirés de l'exploitation : 1) la compensation des externalités aux acteurs qui les subissent; 2) la distribution des bénéfices nets de l'exploitation entre les acteurs sociaux et économiques.

Un soin particulier doit être apporté à la couverture par les exploitants des frais encourus par l'administration publique pour l'encadrement réglementaire. En effet, les frais administratifs de premier niveau, mais également les interventions de l'État pour l'encadrement social entraînent des coûts. Le principe utilisateur-payeur doit être respecté dans une perspective d'équité.

Peu de mécanismes permettent aux gouvernements locaux ou régionaux de prélever les sommes nécessaires pour compenser les diverses externalités, notamment l'usure des infrastructures, occasionnées par l'arrivée d'une grande industrie.



**Regroupement national des conseils régionaux de
l'environnement du Québec (RNCREQ)**

50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380
Montréal (Québec) H2X 3V4
514 861-7022



La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**

